



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 19 janvier 2023

Communiqué de presse

Sécheresse – Suspension des restrictions de prélèvements dans le Tarn-et-Garonne

Les pluies de la dernière décade ont été suffisamment significatives pour que le débit des cours d'eau remonte, au moins provisoirement, à un niveau satisfaisant.

La préfète de Tarn-et-Garonne a pris le 18 janvier 2023 un arrêté d'abrogation des limitations des prélèvements d'eau à partir du milieu naturel. **Il prend effet immédiatement.**

Le remplissage des plans d'eau peut débuter, y compris sur les zones avec un lien hydraulique direct avec le Quercy et le système Neste.

Vous pouvez consulter l'arrêté dans les mairies concernées et sur le portail Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr> – rubrique : Publications – Arrêtés préfectoraux

Direction départementale des territoires – Mail : ddt-seb-secheresse@tarn-et-garonne.gouv.fr